

## Le Conseil d'Etat

3806-2015

Association pour la qualité de vie à Bernex et Confignon (ASBEC) Case postale 291 1233 Bernex

Monsieur le Président,

Votre courrier du 28 janvier 2015 nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention.

Concernant la mise en œuvre du prolongement du tramway Meyrin-Bernex jusqu'à Vailly en 2018, les procédures et plannings décrits ci-après visent à y parvenir.

Tout d'abord, la procédure d'autorisation de construire, dite procédure d'approbation des plans (PAP), est actuellement en cours à la Confédération auprès de l'Office fédéral des transports (OFT). L'autorisation de construire, via la décision d'approbation des plans (DAP), est prévue dans le courant de l'année 2015. Cela permettra ainsi d'effectuer la dernière phase d'étude (phase d'exécution) durant les années 2016-2017, avant de démarrer les travaux en 2018.

En deuxième lieu, les financements nécessaires à la réalisation du prolongement de la ligne de tram sont bien inscrits au plan décennal d'investissements du Canton (2014-2023), à partir de l'année 2018.

Enfin, le planning projeté de réalisation du prolongement du tram correspond à celui du développement urbain planifié dans le cadre du grand projet Bernex, car cette extension doit être réalisée en même temps que celui-ci.

Concernant les transbordements à la Croisée de Confignon ou au terminus P+R Bernex, de nombreuses améliorations ont été entreprises depuis décembre 2011 (annonces vocales dans les véhicules, adaptation de la régulation en faveur des traversées piétonnes, écrans d'informations, etc.). Les dernières en date concernent, d'une part la ligne 47, qui depuis le 14 décembre 2014 a vu ses fréquences adaptées pour offrir de meilleures correspondances avec la ligne 14 et, d'autre part, la ligne L qui traverse à nouveau le village de Bernex permettant la correspondance quai à quai à l'arrêt Croisée de Confignon.

Quant à votre demande d'aménager un pôle de connexion au terminus de l'ancien P+R Bernex, cela n'est malheureusement pas possible, car la Fondation des parkings a rouvert ce parking pour les abonnés et des travaux ne sont donc pas envisageables dans ce contexte. Par ailleurs, aucun investissement n'est prévu dans le plan financier du projet de prolongement du tram.

Lors de l'introduction des lignes K et L sur la route de Chancy, en décembre 2013, une analyse avait été menée par la Direction générale des transports (DGT) afin de savoir si une voie bus devait être réalisée sur cette route. Les conclusions de cette étude ont démontré que l'aménagement ne serait utile que durant 1h30 par jour et pour 4 courses par jour. De plus, cette voie bus ne peut pas être réalisée de manière continue en raison des îlots des traversées piétonnes, ce qui en diminue fortement l'efficacité. Décision a donc été prise de ne pas réaliser de voie bus en raison du mauvais rapport coût/utilité.

S'agissant d'un arrêt à hauteur de Robert Hainard, il n'est pas prévu pour la ligne K, mais il est toutefois planifié dans le cadre du projet de prolongement du tram.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations les meilleures.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

100

Le président :

François Longchamp

Copies à : Commune de Bernex, Conseil administratif
Commune de Confignon, Conseil administratif
Transports publics genevois, Directeur général